

COMMUNE DE SAINT PARRES AUX TERTRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux Mil vingt et un,

Le lundi 11 octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jack HIRTZIG, Maire.

Etaient présents : Jack HIRTZIG, Maire, Adrien NIEUWMUNSTER, Régine MERRAD, Pascal DAUTREVAUX, Magali CHABROL, Philippe LECLERCQ, Maryse PETIT, Maire-Adjoints, Jean-François GIRARDIN, Denis MARTZEL, Isabelle DUMANGE, Géry MIRAT, Arnaud POMAREDE, Stéphanie CAROUGEAT, Nelli BALIKIAN, Joël FRANCOIS, Jean-Charles BAYOL, Ludovic CRETE, Anthony BUONANNO, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés représentés :

Christel WILMES par Jack HIRTZIG
Nathalie CARTIER par Régine MERRAD
Laurent PINEAU par Pascal DAUTREVAUX
Maëva LE HUERON par Stéphanie CAROUGEAT

DATE DE LA CONVOCAION : 6 OCTOBRE 2021

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCAION AUX ELUS : 6 OCTOBRE 2021

DATE D'AFFICHAGE : 6 OCTOBRE 2021

Adrien NIEUWMUNSTER a été désigné secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 18 + 4 pouvoirs



LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 2 septembre 2021.

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, concernant notamment les déclarations d'intention d'aliéner et les concessions délivrées dans le cimetière.

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AT 161 rue Camille Desmoulins appartenant à Mme et M. PINARD Patrice au prix de 21.34 € le m² soit 3 200 € afin d'intégrer cette parcelle de voirie au domaine public communal.

ACCEPTE de participer aux frais de remplacement d'une clôture mitoyenne située entre une parcelle communale (stade André Gravelle) et la parcelle appartenant à Mme BOUSLIL et M. AZEVEDO, domiciliés rue Emile Zola, à hauteur de 50 % du prix des travaux soit une contribution communale maximale de 2 035 € sous réserve de l'obtention par ces administrés d'une décision de non opposition à la réalisation des travaux.

AUTORISE la signature d'un avenant N° 5 en moins-value pour le lot N°2 : terrassements généraux/VRD avec la société REAUT d'un montant de – 30 513,32 € HT afin d'acter différents travaux prévus initialement et non réalisés.

ADOpte la décision modificative budgétaire N° 3 s'élevant à 13 400 € et comportant des minorations de crédits en investissement et l'inscription de crédits supplémentaires en fonctionnement.

FIXE les tarifs de concessions au cimetière pour l'année 2022 comme suit :

Concessions	Ordinaires		Cinéraires	
	2021	2022	2021	2022
Temporaires (quinze ans)	115,00	116,50	58,50	59,50
Trentenaires	328,00	333,00	165,00	167,50
Cinquantenaires	682,00	692,00	341,50	346,50

ARRETE la longueur de la voirie communale à 21 942 mètres.

DECIDE d'amortir l'immobilisation correspondant au fonds de concours attribué à la Ville de Troyes pour la réfection d'une partie de la chaussée de la rue du sentier des Grèves pour un montant total de 27 509.37 € à compter de l'exercice 2022 pour une durée de 20 ans.

ACCEPTE la proposition du SDEA d'implanter une borne de recharge rapide pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur le parking situé rue Jean Moulin, sans contribution communale.

Questions diverses :

- M. DAUTREVAUX remercie M. Denis MARTZEL pour sa participation active aux différentes actions de la commune ;
- M. DAUTREVAUX demande les réponses des conseillers municipaux pour leur participation éventuelle à la visite de l'Assemblée Nationale avec le conseil municipal jeune ;
- M. CRETE souligne l'investissement des jeunes du CMJ pour l'organisation de la journée organisée pour Octobre Rose le dimanche 17 octobre : plusieurs animations sont prévues ;
- Mme CHABROL rappelle la soirée théâtrale prévue samedi prochain à la salle Deterre Chevalier : Feu d'Artifice par la compagnie de théâtre Colaverdey ;
- M. LECLERCQ demande des précisions sur le passage de la rue du Docteur Roux à 30 km/hr ;
- M. DAUTREVAUX rappelle le déroulement du Téléthon le 1^{er} week-end de décembre et informe qu'une collecte de jouets aura lieu.
- Mme MERRAD expose le projet de désignation d'ambassadeurs de quartiers et sollicite la participation des conseillers municipaux pour assister ces ambassadeurs dans chaque quartier.

Séance close à 19 heures 50.


LE MAIRE,
Jack HIRTZIG

